Ami du Clergé du 15 août 1935

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Pour la fête de S. Louis. — Un modèle des vertus chrétiennes, 433.
Pour la fête de S. Symphorien. — Son histoire, 435.
Pour la Nativité de la Sainte Vierge. — La vraie grandeur, 436.
Explication du Catéchisme. — *46e Leçon : La contrition*, 439.
Sujets de circonstance. — A propos des orages, 443.
Les personnages évangéliques. — XXVIII. La lettre d'adieu de S. Pierre, 445. — XXIX. Le martyre de S. Pierre, 447.

POUR LA FÊTE DE S. LOUIS

(25 août)

UN MODÈLE DES VERTUS CHRÉTIENNES

Mes frères,

Avec votre traditionnelle fidélité, vous célébrez aujourd'hui la fête du patron de votre paroisse, S. Louis. Un double sentiment est à la base de cette fidélité : votre attachement à la patrie française, puisque votre paroisse peut s'honorer d'être de fondation royale ; votre culte envers le saint roi, modèle très parfait des vertus chrétiennes que vous êtes appelés vous-mêmes à pratiquer.

Comment l'exemple des vertus d'un roi peut-il être proposé à de simples fidèles ? A cette question, je pourrais d'abord répondre que Dieu lui-même, dans sa perfection infinie, se présente à tous comme l'idéal à atteindre ; que Jésus-Christ l'Homme-Dieu, le Roi des rois, s'offre aux hommes comme le plus parfait modèle de vie surnaturelle. Donc, les vertus d'un monarque, plus rapproché encore de notre humaine condition, ne sauraient nous laisser indifférents. Mais quand il s'agit d'un monarque aussi simple, aussi bon, aussi humain que Louis IX, la distance est vite franchie : sa vie privée le propose en exemple aux chrétiens de toute condition ; sa vie d'époux en fait le modèle des chefs de famille ; ses vertus royales elles-mêmes sont une leçon pour tous, car elles démontrent manifestement que la perfection chrétienne déborde les cadres restreints des individus et des familles et doit marquer son emprise totale sur notre activité sociale. C'est à ce triple point de vue, m. f., que S. Louis est votre modèle : laissez-moi vous le rappeler brièvement.

I

Tout d'abord, S. Louis est votre modèle par les vertus de sa vie privée.

Une parole de sa mère paraît avoir inspiré toute la conduite du saint roi : « Mon fils, lui avait dit Blanche de Castille, j'aimerais mieux vous voir mort que coupable d'un seul péché mortel. » Cette parole avait vivement frappé l'enfant royal. On ne put jamais lui reprocher un écart grave. Et cependant son éducation fut sévère : roi à douze ans, il ne connut jamais les flatteries de maîtres indulgents ; tout en lui enseignant les belles-lettres, son précepteur n'hésitait pas à le frapper s'il le jugeait utile. Louis fut durement élevé ; Louis fut pieusement élevé, et la piété ne fut pas chez lui une attitude extérieure imposée par l'éducation ; ce fut une conviction intérieure et réfléchie. Chaque jour il entendait messe et vêpres. C'était, nous disent ses historiographes, un enfant très sage et très doux, fuyant les jeux inconvenants, ne tutoyant personne, ne chantant aucune « chanson du monde ».

L'amour des pauvres était sa vertu préférée. Alors qu'il était encore tout jeune, rapporte Etienne de Bourbon, un matin quantité de pauvres étaient assemblés dans la cour de son hôtel, attendant l'aumône. Profitant de l'heure où tout le monde dormait, il sortit de sa chambre, accompagné seulement d'un serviteur, et il distribua une grosse somme de deniers aux pauvres. Il rentrait quand un religieux, qui l'avait aperçu de l'embrasure d'une fenêtre, lui dit : « Sire roi, j'ai vu vos méfaits. » — « Très cher frère, répond Louis, les pauvres sont mes soudoyers ; ce sont eux qui attirent au royaume les bénédictions de la paix ; je ne leur ai pas payé tout mon dû. »

Tel était S. Louis à l'âge de treize ou quatorze ans. Cette sainteté naissante ne fit que croître avec l'âge. Se souvenant qu'avant d'être roi il était chrétien, et qu'il avait été fait chrétien au baptistère de l'église de Poissy, il aimait dans l'intimité à s'appeler Louis de Poissy, marquant par là que son titre de chrétien lui semblait préférable à son titre de roi.

S'il n'avait écouté que son propre attrait, il fût devenu moine. Mais la naissance l'avait fait roi et il se devait à sa situation et à la France. Il vécut donc dans le monde, mais avec l'esprit d'un religieux, se relevant la nuit pour l'office, assistant chaque jour à deux messes, et ce règlement de vie extraordinaire pour un roi, il sut l'appliquer même au cours de ses chevauchées.

Ses abstinences et ses mortifications furent extraordinaires : mortification dans le boire et le manger ; rudes cilices et disciplines fréquentes ; coucher sur la dure, aux temps de pénitence. Chasteté parfaite : on ne put jamais lui reprocher la moindre imprudence de regard et de geste. Charité incomparable pour les pauvres ; mais aumônes judicieusement distribuées et avec le souci constant de n'y employer jamais que de l'argent disponible, pour ne point faire, disait-il lui-même, la charité au détriment de la justice.

Cette piété et cette charité étaient prudentes cependant, sans respect humain sans doute, mais évitant de se prodiguer en public, pour ne point diminuer la dignité royale. L'éducation de Blan-

che de Castille avait porté ses fruits : on peut dire que le trait le plus marqué du caractère de Louis IX, c'est l'intensité de ses préoccupations religieuses et morales. Toute sa vie, il chercha consciencieusement la vérité et la justice ; mais à cette recherche consciencieuse du juste, il savait allier une bonté sans égale. Il avait, dit le confesseur de sa femme, le cœur transpercé de pitié pour les misérables. « Si un pauvre a querelle contre un riche, recommandait-il à son fils, soutiens le pauvre plus que le riche, jusqu'à ce que la vérité soit éclaircie. »

Ne craignons pas que tant de bonté se soit alliée à de la faiblesse. Aucun homme n'était plus énergique, quand il le fallait. D'ailleurs son humeur naturellement impérieuse le soutenait : il était le digne héritier de Blanche de Castille et de son aïeul Philippe-Auguste. Louis IX avait plutôt à lutter contre son tempérament enclin à la colère : raison de plus, m. f., d'admirer cet homme qui, doué comme nous tous d'une nature défectueuse, sut faire effort et parvenir à en corriger les défauts.

Que de traits, n'est-il pas vrai ? dans la vie de S. Louis, pourraient nous convenir ! Esprit de prière, pratique de la charité, mortification, bonté, énergie, douceur... Demandons à Dieu, m. f., par son intercession, ces vertus chrétiennes que tous nous devrions posséder ; mieux encore, avec le courage et la persévérance que Louis apporta à se sanctifier, imitons ce modèle de vie saintement chrétienne.

II

S. Louis est encore votre modèle dans la vie familiale : il fut un parfait époux et un excellent père de famille.

Ne croyez pas, m. f., que la vie familiale lui fut de toute facilité et de tout bonheur. Il est bien difficile que deux femmes, si parfaites soient-elles, vivant sous le même toit, ayant à cœur des intérêts identiques et portant au même homme, l'une l'amour de la mère, l'autre l'amour de l'épouse, puissent vivre dans une paix perpétuelle. Cela, m. f., c'est l'histoire de beaucoup de foyers, à toutes les époques. Ce fut l'histoire du foyer de Louis IX. D'un côté, Blanche de Castille, autoritaire et habituée à briser toute résistance, vis-à-vis de qui le roi « ne cessa jamais de montrer une obéissance d'enfant » ; de l'autre, la reine Marguerite de Provence, affectueuse et dévouée pour son mari, mais d'un caractère difficilement conciliable avec celui de sa belle-mère. Ajoutez à cela la jalousie inexplicable de Blanche supportant difficilement que le cœur de son fils lui soit partagé par une autre femme... Et vous aurez une situation qui, pour royale qu'elle était dans la famille de Louis IX, n'en est pas moins très humaine.

C'est ici qu'il faut admirer la patience et la sainteté du roi. Vis-à-vis de sa mère, aucun reproche, mais toujours la plus tendre soumission, l'affection la plus respectueuse, telle qu'il l'avait pratiquée dès son enfance. Vis-à-vis de sa femme, une conduite toute de bonté et de douceur, calmant les animosités, apaisant les difficultés, pacifiant les sentiments opposés. Quand Blanche de Castille mourut, la douleur du roi fut extrême, et comme Joinville s'étonnait d'une si profonde affliction, le roi n'eut qu'un mot, qui dépeint ses sentiments : « Ah ! sénéchal, j'ai perdu ma mère !... » Et Marguerite elle-même mena grand deuil et se lamentait, pleurant, non pas la femme qui l'avait fait tant souffrir, mais la mère d'un époux qu'elle chérissait tant.

Voilà le miracle qu'avait pu opérer la sainteté de Louis. Je vous demande pardon, Mesdames, d'avoir soulevé ce coin intime de la vie familiale du saint roi ; mais n'est-il pas vrai que plus d'une d'entre vous y trouvera matière à réflexion et qu'un certain nombre de mes auditeurs y puiseront réconfort et généreuses résolutions ?

Remarquez que S. Louis n'était pas l'esclave de sa femme et n'avait pas pour elle de ces complaisances excessives par lesquelles on achète la paix et la bonne humeur. Marguerite était un mélange de grandes qualités et de défauts dangereux. Les qualités : femme foncièrement pieuse et chrétienne, ayant accepté, avant de se marier, les conditions de vie humainement pénibles que lui avait proposées son futur époux, qui n'entendait rien retrancher de ses austérités ; — excellente mère de famille, qui seconda puissamment le roi dans l'éducation de leurs onze enfants ; — épouse fidèle et dévouée à son mari qu'elle quittait rarement et qu'avec une énergie toute virile elle voulut accompagner dans l'expédition d'Egypte. Mais aussi les défauts : une ambition et des passions politiques dont les visées n'étaient pas toujours d'accord avec les goûts du roi et l'avantage du royaume ; — le désir toujours en éveil de faire triompher les intérêts de sa propre famille envers et contre ceux de la politique française. De là, des intrigues, que toute sa vie Louis IX dut surveiller afin de les déjouer. Avec quelle délicatesse il sut allier les devoirs du roi et l'affection de l'époux, une paix conjugale jamais altérée est là pour l'attester.

A l'égard de ses enfants, le roi fut un père modèle, un peu austère peut-être, mais dont l'austérité même, se défendant d'une affection trop sensible, entretenait en leurs âmes cette crainte révérentielle et cette obéissance parfaite qui conviennent aux fils de roi. Lui-même prenait soin de leur éducation, et quand l'aîné, Louis, mourut inopinément, à l'âge de seize ans, le père supporta cette épreuve avec toute la résignation chrétienne dont il était capable et reporta sur le cadet, le futur Philippe III, toute sa vigilance et ses soins.

La cour de S. Louis ne fut troublée par aucun scandale : ni favori, ni premier ministre. Le roi gouvernait paternellement. Seuls, comme conseillers autour de lui, « toutes gens qui croyaient en

Dieu et l'aimaient. » Quel beau spectacle qu'une maison ainsi ordonnée! Puisse-t-elle, m. f., être le modèle de votre foyer domestique, afin que chez vous, comme chez S. Louis, règnent la paix, l'harmonie, le sentiment du devoir chez les parents et chez les enfants, chez les maîtres et chez les serviteurs !

III

S. Louis fut un roi très chrétien, il savait que le devoir du roi est de gouverner pour le bien du peuple et non pour son intérêt particulier : « Beau fils, disait-il à son aîné Louis, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume, car vraiment j'aimerais mieux qu'un Ecossais vînt d'Ecosse et gouvernât le royaume bien et loyalement, que tu le gouvernasses mal. »

Bien gouverner ! Louis IX a déclaré lui-même, dans son testament spirituel adressé au futur Philippe III, ce qu'il entendait par là : ne rien retenir des biens ni des droits d'autrui, veiller à ce que les sujets vivent en paix en droiture, ne guerroyer contre les chrétiens qu'à la dernière extrémité, apaiser les querelles, comme faisait S. Martin, empêcher autour de soi le péché et l'hérésie. La dignité royale était, à ses yeux, un vrai sacerdoce. Deux idées inspirèrent sa conduite : l'idée du salut des âmes, l'idée du droit et de la justice. Dans cette société chrétienne du moyen-âge, il lui paraissait naturel de frapper les péchés publics, blasphème, usure, prostitution, hérésie, et d'entreprendre, malgré l'évidente répugnance de son peuple, les croisades contre les infidèles. Pénétré de l'idée de justice, il ne pensait pas que l'empiètement sur les droits d'autrui, la spoliation, le vol fussent légitimés par la raison d'Etat : aux prétentions injustes, fût-ce de l'empereur, du pape ou des évêques, il savait, pour la défense du droit, barrer le chemin avec tranquillité. Toute conquête lui paraissait odieuse et le bienfait de la paix était à ses yeux si grand qu'à plusieurs reprises il consentit des sacrifices considérables, pour le consolider entre son pays et les pays voisins.

On peut discuter de l'opportunité politique de ses arrangements avec le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre, qui semblaient reculer indéfiniment l'extension de la France vers les provinces du sud-ouest ; on peut l'accuser de maladresse dans la préparation et la conduite de ses deux croisades ; mais on ne saurait mettre en doute sa bonne foi, son désir de la paix, son dévouement au bien commun. Roi chrétien, il n'estimait pas que la prérogative royale le plaçât, dans l'exercice de ses fonctions, vis-à-vis du peuple ou des autres nations, au-dessus des lois divines : son christianisme imprégnait tous les actes de son autorité royale.

Nous pouvons, ici encore, trouver à imiter. Sans doute, nous n'avons pas à exercer des fonctions royales et à gouverner des peuples. Mais dans notre situation sociale, si modeste soit-elle, nous sommes rois, chacun à notre manière. Industriels, commerçants ou fonctionnaires, nous avons des entreprises à gérer, un personnel à commander. Nous inspirons-nous toujours des principes de la justice et de la charité sociales, dominant nos intérêts particuliers ? Chefs, savons-nous être en réalité, ce que Dieu nous demande d'être, les serviteurs de l'intérêt général ? Faisons-nous de notre autorité et de notre fortune l'usage utile, pour apaiser les conflits sociaux, venir en aide aux déshérités, niveler dans la mesure du possible les inégalités parfois criantes et injustes qui provoquent dans la société contemporaine les révoltes des mécontents ? Par nos paroles et nos actes, nous efforçons-nous d'étendre autour de nous le règne de Dieu et le respect de sa loi ?... Que de questions pose à notre conscience l'histoire du règne très chrétien de S. Louis !... Je vous laisse, m. f., le soin d'y apporter les réponses opportunes.

* *

Qu'il me soit permis du moins de vous suggérer une résolution générale. La vie chrétienne, m. f., n'est pas seulement, comme on le croit trop souvent, un ensemble de pratiques extérieures, par lesquelles on marque son appartenance à l'Eglise catholique : baptême, confirmation, mariage, messe du dimanche, confession et communion. Ces pratiques n'ont leur pleine valeur que si elles sont l'expression d'une vie intérieure s'originant à la vie même du Christ et étendant son emprise à toutes les manifestations de notre activité. La sainteté n'est pas autre chose que cette conformité de nos actions aux principes de Jésus-Christ.

C'est par cette conformité parfaite que S. Louis s'est sanctifié ; c'est parce qu'il s'est appliqué, comme le dit la secrète de sa messe, à plaire uniquement au Christ-Roi en délaissant les attraits du monde, qu'il a laissé sur le trône de France l'exemple impérissable d'un grand roi qui fut un saint roi. Chacun, à notre place, dans notre situation, nous pouvons, nous devons l'imiter : nous appliquant à plaire en toutes choses au Christ notre Roi, nous nous efforcerons, avec le secours de l'intercession de notre saint et royal patron, de devenir comme lui agréables à Dieu. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE SAINT SYMPHORIEN

(22 août)

SON HISTOIRE

Puisque nous célébrons aujourd'hui la fête de notre patron, S. Symphorien, rappelons brièvement l'histoire de ce jeune et illustre martyr.

* *

Il était issu d'une des plus nobles familles du pays des Eduens, dont la capitale était Autun, actuellement sous préfecture du département de

Saône-et-Loire, et distingué par l'éducation brillante qu'on donnait alors aux jeunes gens d'origine sénatoriale, dit son vieux biographe.

Un jour que l'on célébrait à Autun une fête solennelle en l'honneur de Cybèle que l'on vénérait comme la mère des dieux, Symphorien eut l'imprudence de manifester son mépris pour la fausse divinité et son culte.

Arrêté aussitôt il fut conduit devant le juge Héraclius qui lui demande :

— Pourquoi ne consens-tu pas à rendre honneur à la mère des dieux ?

— J'adore le vrai Dieu, répond Symphorien. Quant à vos idoles, si vous me laissez faire, je me charge de les briser sous vos yeux.

Héraclius le condamne à subir la torture sur-le-champ. Après quoi, il le fit conduire à la prison.

Quelques jours plus tard, le juge, espérant que l'audacieux jeune homme avait eu assez de temps pour faire de sérieuses réflexions et apprécier la témérité de sa conduite aussi bien que la gravité du danger qui le menaçait, ordonna qu'il comparût de nouveau.

— Adore les dieux, dit le juge, et je te promets un emploi éminent dans l'armée avec une riche gratification sur le trésor public. Il me semble que tu ferais beaucoup mieux, au lieu de t'obstiner à vouloir mourir, d'accepter les propositions que je te fais en ce moment. Tu n'as qu'à courber le genou devant la statue vénérable de Cybèle, la mère des dieux. Si tu le veux, parle.

— De telles paroles, ô juge, ne te conviennent point, répondit le courageux jeune homme. Je l'ai déjà dit, jamais je n'adorerai de misérables idoles.

Le juge, étonné de son insuccès, continua cependant à faire des promesses à Symphorien, soit qu'il voulût sauver le noble accusé, soit qu'il eût honte de son échec. Il lui fit des promesses plus séduisantes encore. Elles furent constamment repoussées.

L'arrêt fut enfin rendu. Il portait que :

« Symphorien, en refusant publiquement de sacrifier aux dieux de l'empire, en insultant publiquement à leur culte, à leurs autels, est convaincu du crime de sacrilège et de rébellion, de lèse-majesté divine et humaine. Qu'il ait la tête tranchée. »

* *

Suivant les mœurs du temps, aussitôt la condamnation prononcée, aussitôt commencèrent les préparatifs du supplice. Bientôt le lugubre cortège se met en marche pour le lieu où l'exécution doit avoir lieu. C'est alors que la mère du martyr, la pieuse et courageuse Augusta, accourt et encourage son fils :

— « Symphorien, mon fils bien-aimé, lui crie-t-elle, souviens-toi du Dieu vivant, montre ton courage et ta foi... On ne doit pas craindre une mort qui conduit sûrement à la vie... Pour ne pas regretter la terre, lève tes regards vers le ciel, et méprise les tourments qui durent si peu ! Si tu as de la constance, ils vont être changés en une félicité éternelle... »

Soutenu par la voix de sa tendre mère et par la force céleste de la grâce, le jeune chrétien subit courageusement le martyre.

C'était l'an 177 après la venue de N.-S. Jésus-Christ, le roi des martyrs.

* *

La scène héroïque d'Augusta encourageant son fils à subir le martyre a toujours fait éprouver une émotion intense et provoqué l'admiration. Elle a inspiré les poètes qui l'ont chantée. Elle a tenté les peintres qui l'ont reproduite sur leurs tableaux. Le plus apprécié de tous, c'est celui d'Ingres, l'un des artistes les plus renommés du siècle dernier.

Nous possédons une grande et belle copie de ce chef-d'œuvre.

Elle est fixée au mur de l'église, au-dessus de la porte de la sacristie.

Malheureusement la poussière et l'humidité l'ont détériorée. C'est dommage, car c'est peut-être ce qu'il y a de plus précieux dans notre église.

Si une personne dévouée au culte de notre glorieux patron voulait bien la faire réparer, j'en profiterais pour y ajouter un appareil qui permettrait de descendre le tableau et, tous les ans, à l'occasion de la fête du Saint, je l'exposerais devant les orgues, près de son autel, afin que tout le monde pût jouir de sa vue.

Saint Symphorien, protégez-nous toujours !

POUR LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE

LA VRAIE GRANDEUR

Mes frères,

Nous célébrons aujourd'hui un événement capital de l'histoire du genre humain : la naissance de la T. S. Vierge. Jusque-là, depuis la date lointaine de la création de nos premiers parents, des multitudes innombrables d'hommes s'étaient succédé sur la terre. Notre univers matériel, pourtant, n'était pas complet : il lui manquait son couronnement, en la personne d'un roi et d'une reine.

Avec Marie, nous possédons notre reine, qui bientôt donnera naissance à notre roi, le Christ. Comme sa dignité suréminente l'exige, elle a été annoncée, des siècles à l'avance, par les prophètes. Aujourd'hui Dieu dépose dans ses petites mains un sceptre que la mort elle-même ne pourra lui ravir. Comme Jésus, elle règnera durant toute l'éternité.

Sa royauté, par son ampleur comme par sa durée, dépasse de beaucoup toutes les autres de la terre. Nul ne peut s'y soustraire, dans le temps et dans l'espace. En elle se trouve une grandeur que l'on n'a jamais constatée avant elle et que l'on ne

constatera plus dans une pure créature. Elle est d'un ordre à part.

Et pourtant lequel d'entre ceux qui la contemplent reposant dans son berceau, semblable en tout aux autres nouveau-nés, soupçonne cette gloire? Ici, m. f., la sagesse du monde se laisse prendre en défaut, car nous constatons avec évidence que ses éléments d'appréciation ne sont pas conformes à la réalité. Examinons donc ce qui constitue la dignité de Marie : ce faisant, nous apprendrons utilement à redresser ce que nos jugements ont parfois d'erroné.

I

Lorsqu'on se détourne de Dieu pour chercher son bonheur dans les créatures, l'un des biens auxquels on aspire tout naturellement est la richesse et l'on considère ceux qui en sont les détenteurs comme les grands du jour. Ces derniers exercent en effet une sorte de royauté : avec l'argent ils peuvent se procurer les objets qu'ils convoitent, s'entourer de serviteurs sur lesquels ils font peser parfois une domination d'autant plus dure qu'ils sont partis de plus bas ; par les journaux à leur solde ils acquièrent une grande influence sur l'opinion publique ; on les entoure, on les adule ; des affaires récentes dont le retentissement fut considérable ont montré que les hommes politiques eux-mêmes ne sont pas à l'abri de leur pouvoir séducteur. L'adoration du veau d'or est fort ancienne et il semble qu'à l'heure actuelle elle connaît une sorte de recrudescence.

Si on s'incline devant les riches, on les envie aussi, et le pauvre qui souffre du froid et de la faim regarde souvent avec colère le personnage opulent qui circule dans de somptueuses automobiles et promène son oisiveté de plaisir en plaisir. Il se demande pourquoi, dans le trésor des biens terrestres, sa part a été mesurée si parcimonieusement et celle des autres si largement. La justice, lui semble-t-il, exigerait maintenant un renversement des rôles. C'est pourquoi, dans le monde où l'on n'a souci que des intérêts matériels, on trouve deux camps adversaires en présence : d'un côté ceux qui possèdent la fortune et veulent la conserver, de l'autre ceux qui ne l'ont pas et veulent l'acquérir par tous les moyens. Peu importe après cela l'étiquette sous laquelle se cataloguent ces deux catégories ; peu importent aussi les mots ronflants sous lesquels ils dissimulent leurs ambitions : le fond du conflit est là et ils comptent uniquement sur la force pour le trancher.

Insensés qui s'imaginent que l'argent est la suprême béatitude, comme si par lui on pouvait acheter le vrai bonheur et comme si l'homme ne se découvrait pas de nouveaux désirs à mesure qu'il satisfait ceux qu'il avait précédemment conçus ! Ils sont comme ces voyageurs qui, trompés par un mirage dans le désert, s'avancent vers ce qu'ils croient être une délicieuse oasis et qui voient reculer sans cesse, puis s'évanouir ce but convoité, sans pouvoir étancher leur soif. L'expérience montre que les riches ne sont pas à l'abri du malheur et que les plus heureux sont ceux qui savent modérer leurs désirs.

D'ailleurs, si la richesse était un bien véritable et si elle conférait une réelle dignité, Dieu l'aurait accordée en abondance à la T. S. Vierge, à qui il avait voué un amour de prédilection. Marie, reine du monde, aurait été entourée d'un faste auprès duquel aurait pâli celui des monarques les plus somptueux.

Au lieu de tant d'éclat que voyons-nous? Marie naissant pauvre et passant toute sa vie dans la pauvreté. Je le sais, des traditions rapportent que son père, S. Joachim, possédait des troupeaux qu'il faisait paître dans la montagne et l'on montre encore aujourd'hui, à Jérusalem, l'emplacement de la maison dont sa mère sainte Anne était la propriétaire. La Sainte Vierge en fut-elle l'héritière ou s'en défit-elle? Nous ne savons. Toujours est-il qu'elle épousa un charpentier qui devait gagner sa vie à la sueur de son front et que, le jour de sa Purification au Temple, elle présenta l'offrande des pauvres : un couple de tourterelles ou de colombes.

Ce n'est pas autrement non plus que la piété chrétienne s'est accoutumée à la considérer. Dans les tableaux de la Sainte Famille, on la voit filant la quenouille ou vaquant aux travaux du ménage : ce n'est pas le fait d'une personne vivant dans le luxe. Plus tard, après l'Ascension, elle n'aura même plus de demeure à elle et recevra jusqu'à sa mort l'hospitalité de l'apôtre S. Jean.

Si donc Dieu en agit ainsi avec elle, quelle leçon de désintéressement ne nous donne-t-il pas ! Il nous enseigne à faire peu de cas de ces biens périssables que renferme la terre. Il ne nous interdit pas de travailler pour les acquérir ; en certains cas même il nous en fait un devoir ; mais il veut que nous n'y attachions pas notre cœur, que nous sachions nous en passer si nous en sommes privés et que, selon la parole de l'Evangile, nous estimions les pauvres plus favorisés que les riches, parce que les premiers rencontrent moins d'obstacles que les seconds sur la voie du salut, c'est-à-dire du bonheur complet auquel tout homme aspire.

II

Une seconde classe de biens dont les mondains font l'objet de leurs vœux, ce sont les honneurs, et en particulier l'exercice de l'autorité.

Ce désir est la conséquence toute naturelle de l'orgueil. Celui-ci, en effet, cherche continuellement à dominer les autres. Il voudrait, s'il se pouvait, parvenir à une place accessible à lui seul et d'où il verrait le monde entier à ses pieds : c'est le mobile qui a poussé les grands conquérants à entreprendre leurs vastes campagnes. Mais comme la plupart ne sauraient porter aussi haut leurs rêves, ils cherchent leur satisfaction dans des grandeurs plus modestes : une parcelle d'autorité, par exemple, qui établira leur supériorité sur un nombre d'hommes plus ou moins res-

treint ; ou encore une marque de déférence, une décoration, un insigne, un droit de préséance, par où se trouveront attestées et officiellement consacrées des qualités qui sortent du commun.

Interrogeons, m. f., notre conscience et examinons si nous ne donnons pas, plus ou moins, dans ce travers dont la vue dans les autres nous fait parfois sourire. L'orgueil est enraciné au plus profond de notre âme et vient gâter même nos meilleures actions, à cause d'une complaisance secrète et exagérée que nous y prenons. Si nous parcourons l'Evangile, nous voyons sans doute les docteurs de la Loi ambitionner les premières places dans les réunions et les salutations sur la place publique, et cela ne nous surprend qu'à demi ; mais nous voyons aussi les Apôtres se quereller plus d'une fois pour savoir lequel d'entre eux est le plus grand et Salomé aborder un jour Jésus pour lui demander sans sourciller, en faveur de ses deux fils Jacques et Jean, les premières places de son royaume.

Tout autres sont les pensées de Dieu sur ce point. Notre-Seigneur les a maintes fois exprimées dans ses prédications. Mais la manière dont il a dirigé l'existence de la Sainte Vierge suffirait à elle seule à nous en convaincre.

Marie aurait pu sans difficulté, si Dieu l'avait voulu, naître dans une famille princière, et cela d'autant plus qu'elle était de race royale. On s'imagine aisément les anges venant faire entendre auprès de son berceau les accents de leurs chants célestes et les longues théories de courtisans défilant devant elle pour lui apporter leurs hommages. On s'attendrait à ce que plus tard tout ce que la terre compte de plus illustre se prosterne à ses pieds et tienne à honneur de la servir.

Rien de tout cela ne se produit en réalité. Aucun prodige ne distingue sa venue au monde de celle des autres enfants. Agée de trois ans seulement, elle s'enferme au Temple de Jérusalem, non pour y commander, mais pour s'y dérober aux yeux du monde, pour se livrer aux plus humbles travaux et pour y obéir.

Il en sera ainsi jusqu'à l'époque de son mariage. Elle se trouve alors placée tout au bas de l'échelle sociale, puisqu'elle devient la compagne d'un simple artisan. On ne parlera pas d'elle, on la regardera comme une femme du peuple tout ordinaire et plus tard les habitants de Nazareth se refuseront à croire qu'elle est la mère du Messie. Loin de rechercher des privilèges ou de songer à faire connaître autour d'elle ses glorieuses prérogatives, elle se plie à la loi commune : c'est ainsi qu'elle se soumet aux pratiques de la purification légale, quarante jours après la naissance de Jésus, qu'elle accompagne S. Joseph à Bethléem pour s'y faire recenser selon l'édit d'Auguste et qu'elle monte au Temple chaque année, à l'occasion de la fête de Pâques.

Il est visible aussi qu'elle ne cherche pas à se produire pendant la vie publique de Notre-Seigneur. Si l'Evangile est extrêmement sobre de détails sur ce qui la concerne, cela tient sans doute à ce qu'aucune de ses actions ne la met en relief : elle suit son divin Fils, confondue dans un même groupe avec les saintes femmes, ou bien elle s'est retirée dans sa maison, à Nazareth ; elle rend service ou elle prie. Mais on la retrouve au premier rang au Calvaire, quand il s'agit de partager les humiliations et les souffrances de Jésus ; puis elle rentre dans l'ombre. Les récits de la Résurrection ne la mentionnent même pas, ni ceux de l'Ascension, alors qu'elle vit des heures glorieuses. On la retrouve pour la dernière fois au Cénacle et désormais son nom ne paraît plus dans les écrits inspirés.

Se peut-il plus d'effacement pour une mission aussi sublime que la sienne ? Si Dieu n'a voulu pour elle, si elle-même n'a désiré aucune gloire humaine, c'est donc que la vraie grandeur n'y réside pas non plus. Cherchons-la donc ailleurs et voyons maintenant de quels biens Dieu a fait l'apanage de la royauté de Marie.

III

Ces biens sont essentiellement d'ordre spirituel. Ce sont les seuls, d'ailleurs, dont la possession puisse s'augmenter sans limite et que l'on ne soit pas obligé d'abandonner au moment du trépas.

La nature de la dignité de Marie, Dieu lui-même l'a exprimée quand il a envoyé l'archange Gabriel proposer à la jeune Vierge de Nazareth la maternité divine : « Salut, pleine de grâce, » telle est le titre honorifique que le céleste messager décerne à Marie, et il faut bien avouer qu'il renferme le plus bel éloge qui puisse s'adresser à une créature.

Considérez en effet, m. f., toute la richesse de sens de cette expression. La grâce n'est autre qu'une participation à la nature, par conséquent à la dignité même de Dieu ; elle nous fait les enfants adoptifs de Dieu, en mettant en nous une ressemblance spéciale avec lui. Dire de quelqu'un qu'il est rempli de grâce, c'est reconnaître qu'il a été élevé à l'ordre divin dans toute la mesure que comportait la capacité mise en lui ; c'est signifier que Dieu l'a envahi, le compénètre, en sorte qu'il peut reprendre pour son compte la parole de S. Paul : « Je ne vis plus, c'est Dieu qui vit en moi. »

Et quelle vaste capacité de grâce Dieu a mise en la Sainte Vierge ! Les théologiens proclament communément que ses débuts dans la sainteté surpassent en perfection celle des plus grands saints au moment de leur sortie de la terre. Dès le premier instant de son existence jusqu'à son dernier soupir, elle ne cessa de réaliser de nouveaux progrès, comme le soleil dont la lumière augmente à mesure qu'il s'approche du zénith. Il le fallait, puisqu'elle devait être la mère du Fils de Dieu et collaborer avec lui à son œuvre rédemptrice.

Ressembler à Dieu, devenir en quelque sorte son incarnation, voilà une dignité qui surpasse infiniment tout ce que nos qualités humaines

peuvent avoir d'éminent en certaines personnes, car on ne peut établir aucun parallèle entre la créature et le Créateur. On ne peut même en concevoir de plus haute, car rien n'est au-dessus de Dieu. Or, cette grandeur, Marie la possède, et parmi ceux qui en ont reçu la faveur, elle occupe le premier rang, en raison des relations étroites qui l'unissent au Verbe. Voilà sa royauté, royauté invisible aux yeux de la chair, mais rayonnant d'une splendeur incomparable à ceux de Dieu et des anges. Le Psalmiste l'avait déjà pressentie quand il disait : « Omnis gloria ejus filiæ Regis ab intus. » (Ps., XLIV, 14).

Rares sont les paroles de la Sainte Vierge que relate l'Evangile. A chaque fois cependant nous entrevoyons quelque chose de la beauté de son âme.

A l'Annonciation, c'est son humilité et son amour de Dieu qui brillent d'un vif éclat. Les paroles de l'ange auraient eu de quoi griser une âme moins affermie dans la vertu que la sienne. Si elle se trouble, c'est uniquement parce qu'elle se demande en quoi elle a bien pu mériter une salutation aussi extraordinaire. Et quand se dévoilent pour elle les perspectives de l'Incarnation, elle ne connaît ni les folles exaltations de l'orgueil, ni les défiances et les hésitations de la pusillanimité. A coup sûr, c'est une existence extraordinaire qui sera la sienne désormais, et traversée de bien des épreuves, elle le sait. N'importe : Dieu commande, cela lui suffit ; pour elle, son honneur sera d'obéir, en se confiant à la Providence : « Ecce ancilla Domini. »

Aux noces de Cana, c'est sa charité envers le prochain qui transparaît dans les courtes phrases qu'elle échange avec son divin Fils. Elle n'hésite pas, pour tirer d'embarras une famille, à demander un miracle, et sa prière est si confiante qu'elle l'obtient.

L'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, voilà les principales vertus qui font cortège à la grâce sanctifiante. La Sainte Vierge, richement dotée de celle-ci, devait aussi posséder celles-là en abondance. C'est en cela que consiste sa prééminence, prééminence vraiment royale ; c'est la robe aux couleurs variées dont le prophète l'a vue revêtue ; c'est ce qui lui a fait dire avec admiration : « Qui est celle-ci qui monte du désert, appuyée sur son bien-aimé, » c'est-à-dire étroitement unie au Fils de Dieu ?

* *

Que l'exemple de Marie, m. f., nous soit donc un encouragement à accepter notre sort si, aux yeux du monde, nous sommes pauvres et sans honneur. Dans une oraison du temps pascal, l'Eglise nous fait demander à Dieu que « nos cœurs s'attachent là où sont les vraies joies : *ibi nostra fixa sint corda ubi vera sunt gaudia.* » Apprécions à leur peu de valeur les biens du monde, que d'ailleurs il ne dépend pas de nous seuls d'acquérir et de conserver, et plaçons nos désirs plus haut, vers les biens impérissables, vers les trésors « que la rouille ne peut détruire ni le voleur dérober, » vers les dignités qui ont leur siège dans l'âme et qui s'appellent les vertus. Même ici-bas, celles-ci trouvent déjà une récompense partielle dans une estime des hommes qui a bien son prix. Mais au ciel l'honneur qui sera rendu aux justes sera bien supérieur à tout ce que nous pouvons imaginer : ils brilleront comme des soleils, ils seront rois, Dieu lui-même se fera leur serviteur : *transiens ministrabit illis.* Puisse cet heureux sort être le nôtre à tous, par l'intercession de la Sainte Vierge. Ainsi soit-il.

EXPLICATION DU CATÉCHISME

XLVI° LEÇON

LA CONTRITION

Q. 396. — *Qu'est-ce que la contrition ?*

R. — *La contrition est un sincère regret d'avoir offensé Dieu, avec une ferme résolution de ne plus l'offenser à l'avenir.*

Lorsque vous avez accompli un acte, mes enfants, vous pouvez éprouver trois sentiments différents :

Ou bien vous éprouvez un sentiment de joie ; vous êtes heureux d'avoir accompli cet acte et si c'était à recommencer, vous l'accompliriez de nouveau.

Ou bien vous éprouvez un sentiment de regret ; vous êtes mécontents d'avoir accompli cet acte et si c'était à recommencer, vous ne l'accompliriez pas.

Ou bien vous éprouvez un sentiment d'indifférence ; vous n'êtes ni heureux ni mécontents. C'est le cas le plus rare.

La contrition est un sentiment qui appartient au deuxième cas que je viens d'envisager. L'acte accompli vous a causé un déplaisir ; vous regrettez de l'avoir accompli et si c'était à recommencer, vous ne l'accompliriez pas ; vous voudriez même ne pas l'avoir accompli.

Remarquez cependant que la contrition n'est pas un regret comme les autres. Ordinairement vous regrettez d'avoir accompli un acte parce qu'il a eu pour vous de fâcheuses conséquences : il vous a attiré une réprimande ou une punition ; ou bien encore, l'acte étant mauvais, il vous a rendus honteux, il a mis votre conscience mal à l'aise. Dans tous ces cas, vous regrettez votre acte par intérêt personnel, parce qu'il vous a nui.

La contrition suppose quelque chose de plus. Sans doute, il n'est pas défendu de regretter un acte par intérêt personnel, nous le dirons en expliquant la contrition imparfaite ou attrition, mais à ce sentiment doit nécessairement s'en ajouter un autre. L'acte accompli par vous est un péché, il a offensé Dieu. Vous aurez la contrition si vous regrettez d'avoir offensé Dieu. Dès lors vous ne regrettez pas votre acte, du moins uni-

quement, parce qu'il a eu de fâcheuses conséquences pour vous, c'est-à-dire pour un motif d'intérêt personnel, mais parce qu'il a atteint Dieu dans ses droits sur vous, parce qu'il a été de votre part une désobéissance et une ingratitude envers lui. Ce n'est donc plus vous, du moins uniquement, qui êtes en cause ; Dieu est, si je puis dire, intéressé à votre acte et vous regrettez celui-ci pour Dieu en même temps que pour vous.

A ce regret concernant le passé s'ajoute nécessairement une résolution pour l'avenir : celle de ne plus offenser Dieu par un acte semblable. On ne concevrait pas un regret sincère sans cette résolution. N'oubliez pas que, pour être sérieuse, celle-ci doit comporter le désir d'employer tous les moyens nécessaires pour la tenir. Sans quoi, elle ne serait qu'une velléité, c'est-à-dire un vague projet, probablement destiné à l'échec.

—

Q. 397. — *Quelles qualités doit avoir la contrition ?*

R. — *La contrition doit avoir quatre qualités : elle doit être intérieure, souveraine, universelle et surnaturelle.*

Nous allons expliquer l'une après l'autre ces quatre qualités indispensables. Remarquons dès maintenant qu'elles sont toutes nécessaires pour que la contrition soit sérieuse, pour qu'elle constitue vraiment un acte de religion et pour qu'elle nous permette d'obtenir le pardon de nos péchés.

—

Q. 398. — *Qu'est-ce qu'une contrition intérieure ?*

R. — *Une contrition intérieure est celle qui existe au fond du cœur et non pas seulement sur les lèvres.*

Les paroles que nous prononçons n'ont une véritable valeur qu'à la condition d'exprimer des sentiments qui existent vraiment dans notre cœur. Sinon elles ne sont qu'une odieuse tromperie. Nous n'accepterions pas que l'on nous adressât de belles paroles destinées à nous tromper. Dieu ne l'accepte pas davantage. Mais si l'homme peut se laisser tromper par son semblable, il n'en est pas de même de Dieu qui connaît nos dispositions intérieures. Il ne servirait donc à rien de prononcer un acte de contrition sans en avoir les sentiments dans le cœur. Dieu saurait que nous manquons de sincérité et nos péchés ne nous seraient pas pardonnés, même si le prêtre nous avait donné l'absolution. Dans ce cas, nous ajouterions même un nouveau péché aux autres, en traitant sans respect un sacrement.

—

Q. 399. — *Qu'est-ce qu'une contrition souveraine ?*

R. — *Une contrition souveraine est celle qui nous fait détester le péché comme le plus grand de tous les maux.*

Le souverain l'emporte sur tous ; il a partout la première place. Ainsi le regret d'avoir offensé Dieu doit l'emporter sur tous les autres regrets et tenir parmi eux la première place.

Nous pouvons regretter un acte qui a été nuisible à notre santé, à notre fortune ou à notre réputation. Mais nous devons regretter bien davantage d'avoir offensé Dieu.

Remarquons cependant que ce qui nous est demandé, ce n'est pas d'éprouver, à la pensée d'avoir offensé Dieu, une émotion plus vive, une douleur sensible plus forte qu'à la pensée d'avoir commis une sottise nuisible à notre santé, à notre fortune ou à notre réputation. L'émotion sensible ne dépend pas toujours de nous. Ce qui nous est demandé, c'est l'acte de volonté par lequel nous accepterions de subir n'importe quel dommage plutôt que d'offenser Dieu.

Pratiquement il n'est pas nécessaire, ni même utile de préciser quel grave dommage nous préférerions subir plutôt que d'offenser Dieu. Il suffit d'être fermement résolu à subir n'importe quelle épreuve plutôt que d'offenser Dieu, en ayant la confiance que, si le choix nous était imposé, Dieu nous donnerait la grâce d'être assez courageux pour préférer son amitié à tout autre avantage.

—

Q. 400. — *Qu'est-ce qu'une contrition universelle ?*

R. — *Une contrition universelle est celle qui s'étend à tous les péchés, au moins aux péchés mortels.*

Puisque le péché mortel enlève à l'âme la grâce sanctifiante et l'amitié de Dieu, pour recouvrer ces biens, il faut supprimer de l'âme tout obstacle à leur présence, c'est-à-dire tout péché mortel. Or la contrition est seule capable de produire ce résultat. Elle doit donc s'étendre à tous les péchés mortels, puisque tant qu'il en subsiste un seul, l'âme ne peut rentrer en grâce avec Dieu.

D'ailleurs, une contrition partielle des péchés mortels ne se comprendrait pas. Comment pourrait-on regretter d'avoir offensé Dieu par un péché mortel, tout en ne regrettant pas de l'avoir offensé par un autre péché également mortel ? Ne serait-ce pas la preuve que la prétendue contrition n'est pas sincère ou du moins qu'elle est mal comprise et de ce fait inexistante ?

La contrition des péchés véniels n'est pas indispensable pour recouvrer l'état de grâce. Cependant elle est à conseiller. La négliger serait faire preuve de peu de ferveur et se priver de grâces plus abondantes.

—

Q. 401. — *Qu'est-ce qu'une contrition surnaturelle ?*

R. — *Une contrition surnaturelle est celle qui est excitée en nous par des motifs tirés de la foi et produite par la grâce de Dieu.*

Nous pouvons regretter une action passée pour des motifs très divers : intérêt temporel, orgueil, sensualité, jalousie, ambition, etc. Aucun de ces motifs ne peut produire en nous la contrition.

Celle-ci doit être excitée en nous par des motifs tirés de la foi, c'est-à-dire ayant rapport à Dieu, à notre âme, à notre salut éternel. Nous expliquerons plus longuement ces motifs en parlant de la contrition parfaite et de la contrition imparfaite. Contentons-nous de dire pour le moment que la vraie contrition naît du regret d'avoir offensé Dieu qui est infiniment bon, d'avoir pour ainsi dire défiguré notre âme créée à l'image de Dieu ou d'avoir risqué de tomber en enfer.

Cette contrition est appelée surnaturelle :

1° Parce que les motifs qui l'inspirent sont eux-mêmes surnaturels : l'amour de Dieu, la ressemblance de notre âme avec Dieu, la fin éternelle de l'homme dans le ciel, tout cela dépasse la nature et par conséquent appartient à l'ordre surnaturel.

2° Parce qu'il nous est impossible de concevoir et de faire naître ces motifs sans le secours de la grâce qui, elle aussi, appartient à l'ordre surnaturel. Ce qui dépasse notre nature ne peut, en effet, être réalisé par nous sans l'aide de Dieu, c'est-à-dire sans la grâce.

Pour avoir la contrition surnaturelle, nous devons donc demander au bon Dieu par la prière de nous aider à la produire en notre cœur. (Cf. nos 409 et 422).

Q. 402. — *Combien y a-t-il de sortes de contrition ?*

R. — *Il y a deux sortes de contrition : 1° la contrition parfaite, inspirée par des motifs qui viennent de l'amour de Dieu, et 2° la contrition imparfaite ou attrition, inspirée par des motifs qui viennent principalement de l'amour de nous-mêmes.*

Nous allons parler (cf. nos 403 et 404) de ces deux sortes de contrition. Remarquons d'abord :

1° Que les motifs qui viennent de l'amour de Dieu ont une plus grande valeur que ceux qui viennent principalement de l'amour de nous-mêmes. Les seconds sont en grande partie intéressés, tandis que les premiers sont tout à fait désintéressés.

2° Que les motifs de la contrition imparfaite, tout en venant principalement de l'amour de nous-mêmes, supposent néanmoins un certain amour de Dieu. Principalement ne signifie pas entièrement. La contrition imparfaite ou attrition doit donc comporter un certain amour de Dieu.

Q. 403. — *Quels sont les motifs de la contrition parfaite ?*

R. — *Les motifs de la contrition parfaite sont que Dieu est infiniment bon, que le péché lui déplaît et a causé la mort de Jésus-Christ.*

Rappelons d'abord que ces motifs viennent uniquement de l'amour de Dieu. Sans doute, nous pouvons y ajouter des motifs venant de l'amour de nous-mêmes, mais en précisant que si ces motifs n'existaient pas, nous n'en garderions pas moins les premiers, ceux qui viennent de l'amour de Dieu. C'est à cette condition seulement que nous aurons la contrition parfaite.

La bonté appelle l'amour. La bonté infinie de Dieu appelle donc un amour sans réserve de notre part. Or le péché met des réserves à notre amour pour Dieu ; parfois même il tue cet amour. Passé le moment d'égarement, on regrette d'avoir répondu par l'ingratitude et la méchanceté à la bonté d'autrui. Quand c'est la bonté divine qui a été ainsi maltraitée, comment ne pas regretter de tout son cœur une conduite aussi indigne ?

Cette bonté infinie de Dieu, nous pouvons l'envisager à divers point de vue : bonté du Père qui nous a créés à son image et qui nous conserve la vie par sa providence ; bonté du Fils qui s'est incarné, a souffert, est mort pour nous racheter du péché et nous rendre la vie de la grâce perdue ; bonté du Saint-Esprit qui daigne descendre et habiter en nous.

Chacun de nous peut se rappeler les marques spéciales de la bonté divine qu'il a reçues : grâces de la naissance dans une famille chrétienne, du baptême, de la première communion et de toutes celles qui l'ont suivie, de tant de confessions qui ont rendu la paix et l'amitié de Dieu à l'âme coupable ; grâces de l'instruction religieuse, des bons conseils et des bons exemples reçus ; grâces de lumière, de force et de préservation à l'heure des tentations ; grâces de tant de messes entendues, de tant de prières faites par nous et pour nous ; protection de la Sainte Vierge, notre mère, de notre bon ange, de notre saint patron, etc.

Mais c'est surtout en nous rappelant les souffrances et la mort du Christ que nous éveillerons dans nos cœurs la contrition. Plaçons-nous donc en face du crucifix où nous voyons l'image de Jésus immolé pour nous ; regardons l'hostie élevée par le prêtre après la consécration, car c'est le sacrifice de la croix qui se renouvelle et qui se perpétue ; souvenons-nous de toutes les grâces de Dieu ; souvenons-nous de nos péchés ; comparons la bonté inépuisable de Dieu et nos ingratitudes sans cesse renouvelées : nous avons là le motif le plus puissant de regretter nos fautes et le moyen de réaliser facilement la contrition parfaite.

Q. 404. — *Quels sont les motifs de la contrition imparfaite ?*

R. — *Les motifs de la contrition imparfaite sont la honte du péché et la crainte des peines de l'enfer.*

Ces motifs viennent principalement de l'amour de nous-mêmes. Le péché produit en nous deux effets désastreux : 1° il enlaidit et dégrade l'âme, en lui enlevant partiellement ou totalement la ressemblance divine qui, perdue par le péché originel, lui avait été rendue au baptême ; 2° il risque de conduire l'âme, et plus tard le corps ressuscité, en enfer.

Ces deux effets ont leur répercussion sur nos intérêts personnels : intérêts présents qui con-

sistent en la paix et la satisfaction d'une bonne conscience et se rattachent à l'amour légitime de notre beauté et de notre valeur morales ; intérêts futurs qui consistent en l'acquisition de la récompense céleste et se rattachent au désir légitime du bonheur éternel que Dieu nous destine.

Cependant, nous l'avons dit, à ce souci de nos intérêts personnels doit se joindre un certain amour de Dieu. Si nous regrettons d'avoir perdu la ressemblance divine, ou tout au moins de l'avoir diminuée en nous, c'est, entre autres, parce que nous aimons Dieu, infiniment parfait. Si nous regrettons d'avoir risqué d'aller en enfer, c'est parce que nous aimons Dieu dont nous ne voulons pas être séparés.

Il ne suffirait donc pas, pour avoir la contrition imparfaite, de regretter le péché uniquement parce qu'il nous a rendus honteux devant nos semblables ou même à nos propres yeux, ni parce qu'il nous a attiré des ennuis ou des souffrances temporelles. La crainte des châtiments éternels doit elle-même être envisagée non pas comme la menace de souffrances qui n'auraient aucun rapport avec Dieu, mais de souffrances méritées par l'offense faite à Dieu et consistant avant tout en la privation de Dieu.

—

Q. 405. — *Quel est l'effet de la contrition parfaite?*

R. — *L'effet de la contrition parfaite est d'effacer le péché par elle-même, pourvu qu'on ait l'intention de recevoir le sacrement de Pénitence.*

Le péché nous avait détournés de Dieu et rendus ennemis de Dieu, s'il était mortel. La contrition parfaite, excitée en nous par l'amour de Dieu, nous tourne de nouveau vers Dieu et rétablit en nous son amour. Toutes proportions gardées, les effets du péché véniel et de la contrition parfaite qui le suit sont les mêmes.

Or les dispositions réalisées par la contrition parfaite étant exactement à l'opposé des dispositions qui nous avaient fait commettre le péché, il est facile de comprendre que ces deux espèces de dispositions contradictoires ne peuvent exister ensemble en nous. Dès que les secondes apparaissent, les premières disparaissent et avec elles le péché qu'elles avaient provoqué.

Ce résultat n'est obtenu cependant qu'à la condition que l'on ait l'intention de recevoir le sacrement de Pénitence. Le Christ a voulu, en effet, que les péchés soient soumis au jugement du prêtre pour être remis par lui en son nom. C'est la loi générale qui ne souffre d'autre exception que celle de l'impossibilité. Le pécheur qui n'aurait pas l'intention de se soumettre à la loi ne pourrait pas dire qu'il aime vraiment Dieu, puisqu'il se mettrait en état d'opposition à une de ses volontés formelles et par là même il ne pourrait avoir la contrition parfaite.

Il n'est pas nécessaire de recevoir le sacrement de Pénitence le plus tôt possible; cependant cela est prudent, car on peut se faire illusion sur ses propres dispositions et se figurer avoir la contrition parfaite alors qu'on ne l'a pas.

—

Q. 406. — *Quel est l'effet de la contrition imparfaite ?*

R. — *L'effet de la contrition imparfaite est de nous disposer à recevoir le pardon de nos péchés dans le sacrement de Pénitence.*

La contrition imparfaite ne remet pas par elle-même le péché : mais elle constitue une disposition suffisante pour obtenir le pardon lorsqu'on reçoit l'absolution.

Néanmoins il est bon, lorsque l'on se dispose à se confesser, de s'exciter à la contrition parfaite. On obtient ainsi des grâces plus abondantes pour éviter de retomber dans le péché.

—

Q. 407. — *La contrition du péché est-elle nécessaire ?*

R. — *Oui, la contrition du péché est si nécessaire que, sans elle, Dieu n'accorde jamais son pardon.*

Demander à Dieu le pardon du péché sans le regretter et sans être sérieusement disposé à ne plus le commettre serait se moquer de Dieu. S'il n'y avait aucune condition de repentir à réaliser pour obtenir le pardon, ce serait une sorte d'encouragement à commettre le péché. Dieu ne peut permettre que l'on se moque de lui, ni encourager le pécheur à persévérer dans le mal. On ne voit pas d'ailleurs comment une âme pourrait vouloir recouvrer l'amitié de Dieu tout en continuant à le traiter en ennemi.

Il est donc indispensable de ne se présenter au confesseur qu'après s'être excité à la contrition et en ayant la certitude que l'on a au moins la contrition imparfaite. Sans cette précaution, on risquerait de faire une confession sacrilège (cf. n° 424).

—

Q. 408. — *Quelle contrition faut-il avoir quand il est impossible de recevoir le sacrement de Pénitence ?*

R. — *Quand il est impossible de recevoir le sacrement de Pénitence, il faut avoir la contrition parfaite, puisqu'elle seule peut remettre les péchés par elle-même.*

L'on peut se trouver dans la nécessité de recouvrer l'état de grâce et en même temps dans l'impossibilité de se confesser. C'est le cas du mourant qui, étant en état de péché mortel, se trouve éloigné de tout prêtre. C'est le cas aussi du chrétien qui, étant en état de péché mortel, doit recevoir un sacrement des vivants, alors qu'il n'a plus le moyen de se confesser, par exemple de celui qui, étant déjà agenouillé à la Table sainte, se souviendrait qu'il a un péché mortel sur la conscience.

La contrition imparfaite ne pouvant remettre le péché qu'avec l'absolution, il en résulte qu'il faut dans ce cas produire dans son cœur un acte de

contrition parfaite en y ajoutant l'intention de se confesser quand on le pourra. Nous avons dit que ces deux dispositions permettaient de recouvrer l'état de grâce. Pour éviter d'être privé du bienfait de l'absolution, il est donc prudent de ne pas attendre longtemps pour se confesser, surtout si l'on craint de se trouver dans l'avenir éloigné du prêtre.

Q. 409. — *Que faut-il faire pour avoir la contrition ?*

R. — *Pour avoir la contrition, il faut : 1° la demander à Dieu; 2° penser sérieusement aux motifs qui doivent nous faire détester le péché.*

Ces deux moyens sont indispensables :

1° Parce que la contrition devant être surnaturelle, c'est-à-dire produite par la grâce de Dieu (cf. n° 401), il serait imprudent d'espérer obtenir cette grâce sans prendre la peine de la demander.

2° Parce que Dieu exige que nous fassions un acte personnel qui prouve notre bonne volonté et notre désir de lui être agréable. Sans cet acte personnel, ordinairement Dieu n'accorde pas sa grâce, ou du moins il n'accorde qu'une grâce destinée à le provoquer, mais non pas la grâce de la contrition. Cet acte consiste à réfléchir aux motifs capables de nous faire détester le péché, motifs que nous avons exposés précédemment (cf. n°s 403 et 404).

Q. 410. — *A quel signe reconnaît-on qu'on a la contrition ?*

R. — *On reconnaît qu'on a la contrition quand on est fermement décidé à ne plus commettre le péché et à en éviter les occasions.*

Nous avons dit que la contrition ne pouvait exister sans le ferme propos de ne plus pécher. Avoir ce ferme propos, c'est évidemment détester le péché et par conséquent regretter de l'avoir commis. Il est entendu que ce ferme propos doit procéder de l'amour de Dieu ou tout au moins d'un certain amour de Dieu, selon que la contrition est parfaite ou imparfaite.

On le nomme ferme propos pour préciser qu'il s'agit d'une résolution sérieuse, que l'on est décidé à tenir, et non de ce que l'on appelle une velléité, c'est-à-dire une volonté exprimée au conditionnel et qui suppose une restriction la rendant inefficace : je voudrais bien ne plus pécher, si tel effort ne m'était pas imposé; je voudrais bien ne plus pécher, mais je ne me résigne pas à en prendre les moyens. De telles résolutions sont nulles, ou plutôt ce ne sont pas là des résolutions.

Il peut se faire que le péché commis ait été provoqué par une occasion dangereuse : la lecture d'un mauvais livre, la fréquentation d'un mauvais camarade. Dans ce cas, on n'aura vraiment le ferme propos et par conséquent la contrition que si l'on est sérieusement résolu à fuir l'occasion dangereuse. Qui veut la fin, le résultat, veut aussi les moyens nécessaires pour obtenir ce résultat ; sinon sa volonté n'est pas sérieuse.

Il peut se faire que le confesseur indique d'autres moyens utiles pour ne plus retomber : la prière plus fréquente et mieux faite, la réception plus fréquente des sacrements, etc. On reconnaîtra que l'on a vraiment la contrition, si l'on accepte volontiers et sérieusement d'employer ces moyens.

Q. 411. — *Faites un acte de contrition.*

R. — *Mon Dieu, j'ai un très grand regret, etc.*

Cet acte de contrition exprime les dispositions dont nous avons parlé : regret pour le passé, ferme propos pour l'avenir, tous deux procédant de l'amour de Dieu. Il fait aussi appel à la grâce de Dieu pour éviter les rechutes et il donne à Dieu l'assurance que nous réparerons nos péchés par la pénitence. Nous parlerons bientôt de cette réparation nécessaire.

L'acte de contrition ne doit pas être une simple formule, récitée machinalement, mais il doit exprimer les vrais sentiments de notre cœur. Nous aurons donc soin de réaliser ces sentiments en nous avant d'en prononcer la formule. Quand nous réciterons l'acte de contrition, nous le ferons posément, en pensant à ce que nous disons.

SUJETS DE CIRCONSTANCE

A PROPOS DES ORAGES

Mes frères,

Nous sommes dans une période de chaleurs brûlantes, qui est aussi, par le fait même, la période des orages. Fréquemment les journaux annoncent qu'il s'en est abattu sur divers points de la France et même de notre département et nous racontent les ravages qu'ils y ont causés. Jusqu'ici, grâce à Dieu, cette année du moins, ils n'ont déversé sur nos campagnes qu'une pluie bienfaisante dont elles avaient grand besoin, ne manquons pas d'en remercier la Providence.

I

Faisons mieux et sachons recueillir les leçons que nous donnent les orages. Dans les nuages qui s'amoncellent au jour de la tempête, il nous faut voir autre chose qu'un phénomène naturel ; dans le coup de tonnerre qui nous fait frissonner, il faut voir autre chose que deux nuages qui s'entrechoquent ; dans l'éclair, enfin, qui sillonne la nue et nous aveugle, il nous faut voir autre chose qu'une décharge d'électricité. Si tout, en effet, dans la nature, nous parle et nous instruit, les orages, la foudre, les éclairs, plus haut que tout le reste, proclament l'existence, la puissance et la justice de Dieu.

M. f., quand le ciel est calme, que la paix règne parmi les éléments, que le soleil envoie ses rayons sur la nature et y répand la joie, il est facile d'oublier Dieu. Pour peu même que la pensée d'un

maître souverain gêne l'impie, que la pensée d'un Dieu vengeur l'effraie, il ose proférer ce blasphème : « *Non est Deus.* Il n'y a pas de Dieu. » Mais qu'un orage vienne à le surprendre dans la campagne ou dans sa maison, que d'épaisses nuées, interceptant les rayons du soleil, plongent la terre dans les ténèbres, que l'ouragan se mette à renverser arbres et constructions, que le fracas du tonnerre se fasse entendre et multiplie ses éclats, que les éclairs sillonnent les nues comme autant de glaives flamboyants, oh ! alors, comme ses pensées sont différentes et son attitude moins arrogante !

C'est ce qui arriva un jour à l'impie Voltaire, alors qu'il voguait vers l'Angleterre. Le vaisseau qui le portait ayant été assailli par une furieuse tempête, l'ouragan en avait brisé les mâts et emporté les voiles ; les flots courroucés déferlaient sur le pont. Ballotté comme une coquille de noix, le navire désemparé était devenu le jouet des vagues et risquait à tout moment de couler à fond. Terrifié par ce spectacle et par le danger qu'il court, Voltaire a disparu. Le danger passé, on le cherche, et que trouve-t-on ? Ce fameux ennemi de la religion, dont la devise était : « Ecrasons l'infâme ! » on le trouve à l'intérieur du navire, en train de réciter son chapelet... Cet infâme qu'il voulait écraser, il le sentait, il le voyait prêt à l'écraser lui-même comme un fétu de paille et il s'humiliait devant lui.

II

Ah ! c'est que l'orage, dit le psalmiste, c'est Jéhovah qui descend sur la terre. Porté par les chérubins et sur les ailes des vents, il vole, il descend ; le soleil lui sert de trône et la terre d'escabeau. Comme jadis quand, au Sinaï, il se révéla à Moïse et aux Hébreux terrifiés, la terre tremble et frémit à son aspect, les montagnes s'ébranlent sur leurs bases. Les nuages épais lui servent de tente et les ténèbres le dérobent à nos yeux. Le feu et la fumée jaillissent de sa face et les éclairs qui sillonnent la nue manifestent sa présence.

Alors dans la nature toute voix se tait, l'oiseau silencieux se blottit sur sa branche ; muette, la bête fauve se terre dans sa tanière, le reptile dans son repaire. Au fracas du tonnerre toute chair tremble et frémit, toute créature est glacée d'effroi. Ah ! c'est qu'alors on sent au-dessus de soi un maître, on reconnaît au-dessus de sa tête un être supérieur devant lequel force est de s'incliner.

Que nous sommes petits et impuissants devant le ciel en feu ! Qu'alors, au contraire, Dieu est terrible et redoutable ! Que pouvons-nous alors contre le nuage que Dieu conduit par la main, contre les éclairs et le feu du ciel qu'il lance contre nous ? En vain l'homme appelle la science à son secours, en vain il multiplie les paratonnerres. La science et les paratonnerres peuvent bien préserver de la foudre quelques mètres carrés autour d'eux, ils sont incapables de détourner la nuée qui s'avance menaçante, ils sont impuissants à arrêter les torrents dévastateurs et la grêle qu'elle recèle dans ses flancs. Lorsqu'au milieu de la campagne nous sommes surpris par l'orage, les savants nous recommandent de nous prosterner à terre et d'y demeurer tant que dure le danger ; faisons-le aussi en esprit devant Dieu et humblement confessons sa toute-puissance et notre néant.

III

J'ai dit que les orages nous rappellent aussi la justice de Dieu. Quand la foudre retentit, vous dites que le tonnerre gronde. Qu'est-ce donc que gronder ? C'est réprimander, c'est blâmer un coupable et c'est le menacer.

La voix du tonnerre qui gronde, c'est donc pour nous la voix d'un maître qui nous blâme, d'un Dieu qui nous menace. La foudre, en effet, dans la main de Dieu, est un instrument de vengeance. Ce fut pour punir les premiers hommes de leurs crimes qu'aux jours du déluge Dieu la fit retentir pendant quarante jours et déverser sur la terre des pluies torrentielles. Ce fut pour punir Sodome et Gomorrhe qu'il fit tomber sur elles le feu du ciel. C'est aujourd'hui encore pour nous punir de nos fautes, de nos blasphèmes, de nos profanations du dimanche, que Dieu envoie des orages qui dévastent nos campagnes et des pluies de grêle qui anéantissent les récoltes. Ne dites pas que les bons chrétiens sont victimes de ces fléaux aussi bien que les mauvais : vous savez bien que nous sommes solidaires ici-bas et que les bons sont punis pour des fautes qu'ils n'ont pas commises à la vérité, mais qu'ils auraient pu empêcher peut-être, qu'en tout cas ils auraient dû réparer, et que l'épreuve leur est salutaire.

Que devons-nous donc faire quand éclate un orage ? C'est, comme le font les bons chrétiens, de vous signer quand brille l'éclair, afin que le signe de la croix vous serve de sauvegarde, c'est d'asperger vos demeures d'eau bénite, d'allumer le cierge bénit, puisque l'Eglise a conféré à ces objets la vertu d'écarter de nous le danger ; c'est de réciter la Passion de Notre-Seigneur avec le prêtre, ou plutôt c'est de la réciter avec lui ou du moins de vous unir d'intention à lui lorsqu'il la récite à l'autel chaque matin durant tout l'été ; c'est de réciter cette pieuse invocation des litanies des Saints : « De la foudre et de la tempête délivrez-nous, Seigneur » et Dieu exaucera d'autant mieux cette prière lorsqu'éclate l'orage que vous serez allés la réciter avec le prêtre en procession pendant les trois jours des Rogations. Enfin, m. f., c'est de faire un sérieux acte de contrition, en promettant à Dieu de mieux le servir s'il vous préserve de la foudre vous et vos biens. Ainsi soit-il.

LES PERSONNAGES EVANGÉLIQUES

XXVIII

LA LETTRE D'ADIEU DE S. PIERRE

I

Il est impossible de suivre S. Pierre et S. Paul dans leurs missions respectives, pendant leurs trois dernières années. Les documents font défaut. S. Pierre était à Rome en l'an 64, lors de l'incendie de la ville. Il est probable que la persécution devenant moins aiguë, il reprit la visite de ses chrétientés et se rendit en Asie Mineure et en Grèce. Une tradition recueillie par Eusèbe nous le montre à Corinthe au commencement de l'an 67. Cette tradition vient de S. Denis, l'un des premiers évêques de Corinthe.

Quant à S. Paul, lorsqu'il fut remis en liberté après son premier procès, en 63, il alla évangéliser l'Espagne et revint en 66 en Crète, où il laissa son disciple Tite pour continuer son œuvre. De là il vint à Ephèse, où il établit Timothée, revit l'Asie Mineure et la Macédoine, et rejoignit Pierre à Corinthe. Pour la dernière fois, ils prêchent l'Evangile dans cette cité et, au printemps de l'an 67, « ils partent ensemble pour l'Italie, dit Eusèbe, pour y terminer ensemble leur apostolat par le martyre. »

S. Paul n'avait pas revu Rome depuis quatre ans, mais il n'y était pas oublié. On se souvenait des retentissants débats qui avaient passionné tout Rome et converti jusqu'aux familiers de César. Il avait fait connaître Jésus-Christ devant le tribunal romain, et son acquittement avait été un triomphe. Mais alors la persécution ne sévissait pas encore, et il avait été entouré d'égards et d'honneurs. Même pendant son procès, on lui avait permis de loger avec le soldat qui le gardait; il avait sa maison où il recevait les chrétiens et les étrangers qui venaient s'enquérir de la religion du Christ et chercher des lumières.

Cette fois, en 67, Rome était encore sous le coup du terrible incendie attribué faussement aux chrétiens et de l'édit persécuteur. La cité était la proie de la délation universelle. S. Paul ayant prêché hardiment sa doctrine fut jeté en prison, au secret, si bien qu'Onésiphore venu d'Ephèse ne découvrit son cachot qu'après de longues recherches. La terreur régnait dans la grande ville, les chrétiens n'osaient se produire, et l'Apôtre se trouva délaissé, abandonné. Les uns s'éloignent par prudence, d'autres par peur, d'autres par lâcheté, comme Démas dont il écrit avec tristesse à Timothée : « Démas m'a laissé. Il aimait le siècle présent et il s'en est allé à Thessalonique. » (II Tim., IV). C'est la seule plainte que formule l'Apôtre. Plusieurs d'ailleurs accomplissent des missions, comme S. Luc, qui revient, aussitôt sa tâche remplie. Il est, avec Onésiphore, le seul ami fidèle. Aussi quel doux éloge fait de celui-ci l'Apôtre enchaîné : « Que Dieu accorde sa miséricorde à la maison d'Onésiphore, car il m'a consolé souvent, et il n'a point rougi de mes chaînes. » (II Tim., I, 16).

« La première fois que j'ai défendu ma cause, ajoute-t-il, nul ne m'a assisté et tous m'ont abandonné. Que cela ne leur soit pas imputé. » (II Tim., IV, 16).

Mais il était soutenu par la vertu d'en-haut, par le Saint-Esprit. « Le Seigneur m'a assisté et fortifié, afin que la prédication fût par moi pleinement accomplie et que tous les païens l'entendissent, et j'ai été délivré de la gueule du lion. » (17). A qui fait-il allusion ? Ce n'est pas à Néron, qui était alors en Grèce où il faisait admirer ses talents de comédien, mais sans doute à son favori, Tigellin, le préfet du prétoire, l'homme fait pour toutes les besognes viles. Les débats durent être violents, ses adversaires rugissaient autour de lui ; mais il savait se défendre, sa condamnation fut ajournée.

Il semble que S. Pierre soit demeuré quelque temps libre à Rome. Il se produisait moins que S. Paul ; les fidèles veillaient, car c'était le chef, et que seraient-ils devenus, privés de leur pasteur ? Lui-même d'ailleurs avait le zèle moins impétueux et il était plus accessible aux avis, parce qu'il avait le sentiment de sa responsabilité universelle. Dans sa retraite soigneusement cachée lui parvenaient tous les bruits du dehors, des nouvelles de toutes les Eglises qu'il avait fondées et parcourues. Plus encore que l'Apôtre des Gentils, il avait la sollicitude de toutes les Eglises, parce qu'il était ici-bas le représentant direct de Jésus-Christ, chargé par lui des brebis et des pasteurs. Tout l'univers était secoué par la persécution, les hérésies naissaient, grandissaient, se dressaient comme des serpents dans ce milieu hostile à l'Eglise et qui leur était favorable. Il reçut alors des chrétientés d'Asie à qui il avait adressé sa première Epître les plus graves nouvelles. Des doctrines de mensonge pervertissaient les esprits et engendraient des mœurs détestables, honteuses.

Avant de mourir il dicta donc sa seconde Epître, sa seconde Encyclique, afin de préserver les chrétiens des fausses doctrines et des mauvaises mœurs. On peut dire que cette lettre est aussi son testament spirituel.

II

Il exalte d'abord « le bien précieux de la foi. » Puis il prémunit les fidèles contre les faux docteurs. Enfin il les exhorte à se tenir prêts pour le second avènement de Jésus-Christ.

1. « Simon-Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont reçu avec nous une foi de même prix dans la justice de notre Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, que la grâce et la paix vous soient données de plus en plus par la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ Notre-Seigneur ! »

Jésus nous a fait connaître le Père, qui a accom-

pli toutes les promesses faites à nos aïeux, afin que nous devenions « participants à la nature divine. » Il nous a apporté la foi.

« A votre foi, joignez la vertu, à la vertu la science, à la science la tempérance, à la tempérance la patience, à la patience la piété, à la piété l'amour fraternel, à l'amour fraternel la charité. »

Qu'ils assurent par leurs bonnes œuvres leur vocation et leur élection, c'est peut-être le suprême avis qu'il leur donnera, car il a le pressentiment et même la certitude de sa fin prochaine.

« J'ai à cœur de vous rappeler constamment ces choses, bien que vous les connaissiez et que vous soyez affermis dans la vérité. Mais je crois de mon devoir, aussi longtemps que je suis dans cette tente, de vous tenir en éveil par mes avertissements, car je sais que je la quitterai bientôt, ainsi que N.-S. Jésus-Christ me l'a fait connaître. Je veux aussi que vous puissiez, après mon départ, conserver toujours le souvenir de ces choses. »

C'est donc une lettre d'adieu. Mais il tient à y consigner le témoignage de ce qu'il a vu et entendu sur le Thabor, et qui atteste la divinité de Jésus Christ :

« Ce n'est pas en effet en suivant des fables habilement composées que nous vous avons fait connaître la puissance et l'avènement de N.-S. Jésus-Christ, mais c'est pour avoir vu de nos propres yeux sa majesté. Car il reçut de Dieu le Père honneur et gloire, quand de sa gloire magnifique sortit une voix qui disait : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances. »

« Et nous avons entendu nous-mêmes cette voix qui venait du ciel lorsque nous étions avec lui sur la sainte montagne. »

« Nous avons d'ailleurs les oracles des prophètes, oracles rendus plus imposants par leur accomplissement. Vous faites bien d'y prêter attention comme à une lampe qui brille dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour vienne à paraître et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs.

« Mais sachez avant tout qu'aucune prophétie de l'Ecriture ne procède d'une interprétation propre. Car ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée, mais c'est poussés par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu. » (II Pet., I).

Il a vu, il a entendu, c'est pourquoi il parle. Mais tout cela était annoncé dans les Ecritures. Toutefois l'homme ne peut pas seul interpréter un discours divin.

2. Il a parlé « de fables habilement composées », qui pervertissent les esprits. C'est pourquoi il met en garde les fidèles contre « les faux docteurs qui introduiront sourdement des sectes pernicieuses. Ils renieront le Seigneur qui les a rachetés et attireront sur eux une prompte ruine. Plusieurs les suivront dans leurs désordres et la vérité sera calomniée à cause d'eux. »

S. Jude, dans son Epître, les a flétris déjà dans les termes les plus énergiques ; S. Pierre reprend les mêmes fortes expressions, auxquelles il ajoute son autorité de chef de l'Eglise. Comme les animaux sans raison, ces faux docteurs ne suivent que leurs instincts, ils blasphèment ce qu'ils ignorent, ils s'abandonnent aux excès de bouche dans leurs agapes luxurieuses ; « ils ont les yeux pleins d'adultère, ils ne cessent de pécher, ils sont notre opprobre. Ils promettent la liberté et sont eux-mêmes les esclaves de la corruption, car on est esclave de celui par qui on a été vaincu. » (II, 19).

Dieu qui a frappé les anges mauvais, perdu les méchants par le déluge, détruit par le feu Sodome et Gomorrhe, les a jugés déjà, et sa main n'est pas endormie.

3. Ces malheureux « moqueurs, pleins d'ironie et vivant au gré de leurs convoitises », railleront la promesse du second avènement du Christ. Ils diront : « Où est-elle, cette promesse? » Car depuis que nos pères sont morts, « tout continue à subsister comme depuis le commencement de la création. » (III, 4). Ils ne savent donc pas « que, pour le Seigneur, un jour est comme mille ans et mille ans comme un jour? » Dieu ne tarde pas, « il use seulement de patience envers vous. Car il ne veut pas qu'aucun périsse, mais que tous arrivent à la pénitence. Le jour du Seigneur viendra comme un voleur, les cieux passeront avec fracas, tous les éléments se dissoudront et la terre sera consumée avec tous les ouvrages qu'elle renferme. »

« Puis donc que toutes choses doivent se dissoudre, quels ne devez-vous pas être par votre conduite sainte et pieuse ! » Attendez et hâtez l'avènement du jour de Dieu : jour où les cieux enflammés se dissoudront, où les éléments embrasés se fondront !

« Mais nous attendons, suivant sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habitera.

« Dans cette attente, mes bien-aimés, faites tous vos efforts pour être trouvés par lui sans tache, en paix et irréprochables.

« Croyez que la longanimité de Notre-Seigneur est notre salut, ainsi que Paul, notre bien-aimé frère, vous l'a aussi écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée. C'est ce qu'il fait dans toutes les lettres où il aborde ces sujets, lettres où il y a des points difficiles à comprendre, et que des personnes ignorantes et mal affermies faussent, comme elles font des autres Ecritures, pour leur propre perdition. » (III, 16).

Ces derniers avertissements du chef des Apôtres sont empreints d'une certaine tristesse, car il va quitter la terre, son œuvre, son troupeau, mais animés d'une foi sans défaillance. Jésus a prié pour lui. C'est encore le témoin qui parle, c'est le prophète qui perce le voile de l'avenir, qui signale le danger qu'il voit et qui va achever sa vie en affirmant que Jésus est le Fils du Dieu vivant, qu'il viendra juger les hommes. Il fait aussi un bel éloge de S. Paul. Il ne lui porte pas envie

pour son incomparable génie, il l'admire et le défend. Maintenant ils se sont retrouvés à Rome, dans la même prison, et ils vont mourir ensemble, le même jour, pour leur Maître adoré.

XXIX

LE MARTYRE DE S. PIERRE

S. Pierre rencontra-t-il à Rome Simon le Magicien, qu'il avait confondu en Judée ? Le fait paraît historique, mais ce fut sous le règne de Claude et non sous celui de Néron. On a raconté aussi que Simon, pour prouver sa divinité, avait promis de s'élever dans les airs, qu'il essaya en effet et qu'il vint se briser sur le sol. Ce récit est purement légendaire. Il semble vrai qu'il eut sa statue dans la cité romaine qui était encombrée de statues et qu'il y renouvela ses prestiges de Judée. « Mais la venue de Pierre, dit Eusèbe, suffit à éteindre ce grand éclat. » *(H. E.*, II, 15). Le reste est du domaine de la fable. Simon était mort lors du martyre de S. Pierre.

I

La plupart des détails de la mort du prince des Apôtres sont auréolés de légendes. Il convient de les recueillir pourtant, car ils renferment des parcelles de vérité qu'il est d'ailleurs bien difficile de dégager.

Le trait suivant est raconté par S. Ambroise et il est consacré par l'édicule appelé *Quo vadis,* qui s'élève sur la Voie Appienne.

Les fidèles sentaient que la vie du chef de l'Église était menacée et que son arrestation était imminente. Ils vinrent le supplier de quitter la ville. Il céda à leurs instances, parce qu'on lui persuadait que l'intérêt de l'Eglise l'exigeait. Une nuit, à la faveur des ténèbres, il réussit à franchir les portes. Soudain il aperçut Jésus qui allait entrer à Rome : « Seigneur, dit-il, où allez-vous ? » — « Je vais à Rome pour y être crucifié de nouveau, » répondit le Sauveur. Pierre comprit et rentra dans la cité pour y mourir. *(Contra Auxentium,* 13).

L'émoi des fidèles était justifié. Le second procès de S. Paul avait fait quelque bruit. La délation sévissait à Rome. La retraite de S. Pierre fut découverte ; on le saisit et on l'enferma dans la prison Mamertine, d'où l'on ne sortait que pour le supplice. S. Paul, qui était citoyen romain, avait le droit d'exiger un procès régulier et il le fit, car il tenait à tous ses droits. Mais S. Pierre était un homme du peuple, sans titre, sans recommandations, que la loi brutale condamnait sans autre forme aux bêtes ou à la croix, qui était le supplice des esclaves. C'est ce dernier supplice qui lui échut et il s'en réjouit, car il ressemblerait ainsi plus fidèlement à son Maître. Jésus lui avait dit auprès du lac de Tibériade, quand il lui avait de nouveau confié l'Eglise : « Suis-moi ! » Il le suivait jusqu'à la croix.

La rencontre des deux Apôtres à la prison Mamertine dut être touchante et heureuse. On leur épargna les horreurs du *Tullianum* et jusqu'au dernier jour ils purent exercer leur apostolat sur leurs compagnons de prison et sur les gardes. L'Eglise a retenu les noms de deux de leurs gardiens, S. Processe et S. Martinien, qui les laissèrent libres de sortir de leur prison. Ces soldats avait été touchés de leur douceur, de leur joyeux désir de la mort et de leurs miracles. Ils demandèrent le baptême, et comme l'eau manquait, Pierre fit jaillir une source d'eau vive. Il les baptisa, ainsi que de nombreux prisonniers.

Processe et Martinien furent traduits devant le tribunal du magistrat Paulin, pour avoir abandonné les dieux de l'Empire. Sommés d'adorer une statue de Jupiter, ils refusèrent avec énergie et furent livrés aux bourreaux, qui leur brûlèrent les côtes avec des plaques de fer ardentes. Le Saint-Esprit les soutenait et ils ouvraient la bouche, non pour se plaindre, mais pour redire : « Béni soit le nom de Jésus-Christ ! » Une pieuse dame, Lucine, les réconfortait, et quand leur martyre fut accompli, elle recueillit leurs corps qu'elle enterra dans son domaine.

Les rédacteurs de leurs Actes y ont ajouté beaucoup de choses édifiantes, communes à beaucoup de martyrs, et qui ne peuvent être acceptées comme historiques. Mais l'Eglise a fixé au 2 juillet la fête de S. Processe et de S. Martinien et elle a donné à ces faits une sorte d'authenticité. S. Grégoire le Grand rapporte qu'un grand nombre de miracles s'opéraient sur leurs tombeaux.

II

Le 29 juin de l'an 67, Pierre et Paul furent extraits de leur prison et conduits chacun au lieu de son martyre. S. Pierre souffrit, suivant les uns, sur le mont Janicule, où s'élève l'église de *San-Pietro-in-Montorio* ou St-Pierre-au-Mont-d'or, parce qu'on y trouve un beau sable doré, et suivant d'autres, qui s'appuient sur des documents plus anciens, au Vatican, près du palais de Néron. C'est là qu'avaient eu lieu les massacres et les horribles jeux qui suivirent l'incendie de Rome. Le sang des chrétiens avait arrosé cette terre et en avait pris possession. S. Pierre venait à son tour la consacrer par l'effusion du sien et en faire comme son domaine légitime.

Néron avait achevé le grand Cirque et élevé l'obélisque d'Héliopolis, que Caligula avait amené à Rome. C'est près de ce monument que fut dressée la croix. Plus tard Sixte-Quint fit placer ce même obélisque sur la place Saint-Pierre. C'est avec émotion qu'on le regarde qui s'élève imposant en face de la basilique, car c'est un témoin de la mort du Prince des Apôtres.

Eusèbe prétend que la femme de S. Pierre subit le martyre le même jour et qu'elle le suivit quelque temps. Il paraît certain qu'elle fut sa compagne d'apostolat. Elle l'aidait, elle instrui-